

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal :

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation :

Le 30 juillet 2019

Séance du LUNDI 5 AOÛT 2019

L'an deux mille dix-neuf et le LUNDI CINQ AOÛT à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : M. Michel VENDITTI, M. Didier MASSOT, Mme Chantal SABATIER Adjoints,

Mme Christine SALANÇON, M. Benjamin ROCA, M. Arnaud THERET.

Procurations : M. Alain ACERBIS à M. Michel VENDITTI,  
M. Olivier SEBIRE à M. Didier MASSOT.

Absents : Mme Pascale GRUFFAZ, M. Christian BURDET, Mme Annick CONTY, Mme Florie LARDET.

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'annuler le point n°2. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

-----  
**1 Délibération : PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE D'ELECTRICITE**

Une famille de Saint Alexandre, en situation actuelle de précarité financière, ont déposé chacune une demande d'aide sociale pour le paiement d'une facture d'électricité.

M. le Maire propose de participer à hauteur de 300 € sur le paiement d'une facture EDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de participer au paiement d'une facture d'électricité pour un montant de 300 €,
- que la somme sera remboursée directement à EDF,
- que les crédits afférents seront inscrits au budget.

-----  
**2 ANNULEE**

-----  
**3 Délibération : PORTANT MODIFICATION D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE A UNE ASSOCIATION**

M. Chantal SABATIER expose que l'association des parents d'élèves a réglé une facture de 315 € correspondant à une participation au voyage de fin d'année d'une classe de l'école. M. Chantal SABATIER propose de faire un complément à la subvention allouée en 2019 de 1 050 € du même montant.

Ainsi,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2019 attribuant pour 2019 une subvention à l'APE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de compléter la subvention 2019 allouée à l'association des parents d'élèves d'un montant de 300€, fixant la subvention totale à 1 365 €.
- que les crédits afférents seront inscrits au budget.

-----

#### **4 Délibération : COMPLEMENTAIRE PORTANT CESSION FONCIÈRE A TITRE ONÉREUX A M. CHARPAIL**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération de principe du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant cession foncière à titre onéreux à M. CHARPAIL,  
Vu le procès-verbal de délimitation pour changement de limites de propriétés,  
Considérant qu'il convient de modifier la délibération initiale,  
le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- CÈDER à M. Richard CHARPAIL une fraction de la parcelle communale C 339 d'une contenance de 170 m<sup>2</sup> située quartier Serre de l'expert au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>, soit 255 €.
- Dit que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

-----

#### **5 Délibération : PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2019 – BUDGET COMMUNE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal les transferts suivants :

##### **Fonctionnement :**

Dépenses		
C/611	chap. 011	- 10 060 €
C/023	chap. 023	+ 10 060 €

##### **Investissement :**

Dépenses		
C/2183	chap. 21	+ 1 000 €
C/21534	chap. 21	+ 5 460 €
C/2315	chap. 23	+ 3 600 €
Recettes		
C/021	chap. 021	+ 10 060 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces transferts.

-----

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 21 heures 30.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY  ABSENTE
M. Alain ACERBIS  PROCURATION	M. Benjamin ROCA	Mme Christine SALANÇON	Mme Pascale GRUFFAZ  ABSENTE	M. Arnaud THERET
M. Christian BURDET  ABSENT	M. Olivier SEBIRE  PROCURATION	Mme Florie LARDET  ABSENTE		